



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

À Lyon, le 05/06/2025

Dossier suivi par :

Mme Aude ROBIN

Mme Nathalie OLIVER

À l'attention des partenaires de la
Réussite Éducative

Objet : Lettre de cadrage pour la proposition de projets en faveur des enfants/jeunes bénéficiant d'un parcours de réussite éducative

Madame, Monsieur,

La mission du Projet de Réussite éducative consiste à accompagner, de manière à la fois globale et individualisée, des enfants et des jeunes (entre 2 et 16 ans) présentant des signes de fragilité, ainsi que leur famille. L'accompagnement est réalisé par des référentes de parcours, et repose principalement sur la mobilisation des mesures de droit commun déjà existantes localement, ainsi que les partenaires locaux.

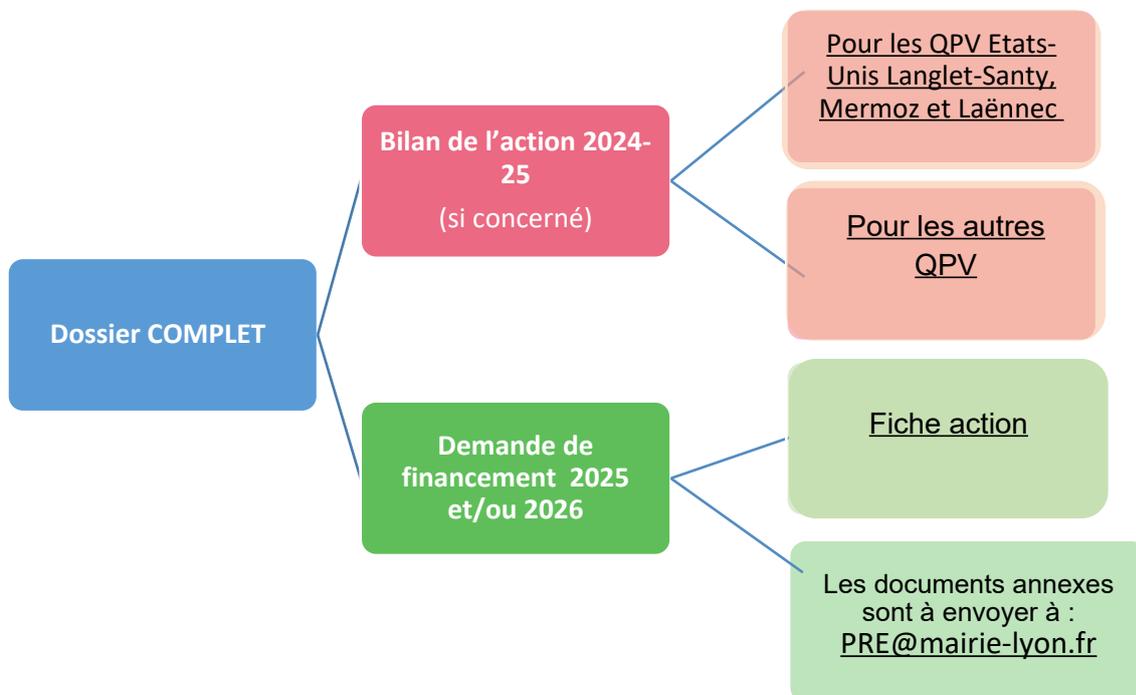
Toutefois, si les équipes pluridisciplinaires et les référentes de parcours identifient des besoins similaires parmi des enfants en parcours, pour lesquels le droit commun ne suffit pas ou n'est pas adapté, **le PRE peut élaborer et financer des actions spécifiques pour ces derniers.**

Pour cela, nous souhaitons faire appel à des partenaires afin de mettre en œuvre des actions concrètes, adaptées aux besoins de notre public. Cette lettre a pour objet de préciser le cadre dans lequel vous pouvez proposer des projets à destination de ce public. L'objectif est de favoriser le développement, l'épanouissement et l'inclusion sociale des enfants concernés, à travers des actions variées (culturelles, éducatives, sportives, de soutien à la parentalité, etc.).

Chaque projet devra :

- Prendre appui sur le diagnostic des besoins des enfants accompagnés par les référentes de parcours
- Prévoir des modalités de suivi individuel et de partage d'information avec les référentes de parcours
- Inclure des modalités d'implication des familles
- Proposer un accompagnement individuel ou en petit collectif (entre 5 et 8 enfants)

Le dossier de demande de financement devra être transmis à l'équipe du PRE **au plus tard le vendredi 04/07/2025** :



Les modalités d'instruction

1. Arbitrages lors d'instances techniques territoriales (équipes pluridisciplinaires, ...) selon les critères suivants :
 - cohérence avec les besoins identifiés
 - faisabilité
 - impact attendu
2. Délibération lors du comité de la caisse des écoles en octobre
3. Courrier de notification



Les projets ne pourront démarrer qu'après la confirmation du financement.

Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement par nos équipes pour la mise en place opérationnelle, et s'inscriront dans une dynamique partenariale renforcée.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou précision complémentaire, et vous remercions par avance pour votre engagement à nos côtés en faveur de ces enfants et jeunes.

Dans l'attente de vos propositions, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Aude Robin
Cheffe de projet PRE, direction de l'éducation